

ADDENDA NO 4

Appel d'offres 25-2894P

**TITRE : École Rosemont, édifice Saint-Jean-Vianney, annexe temporaire -
remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité**

L'addenda no 4 est émis pour confirmer, modifier ou éclaircir les documents d'appel d'offres et fait partie intégrante des documents de soumissions.

1. L'omission de mentionner le présent addenda dans sa soumission entraînera le rejet automatique de celle-ci.
2. Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte à : **Autorité des
marchés publics (AMP)**

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda
est : le 11 janvier 2021



M. Abdellaziz Aitamir | Analyste

Bureau des approvisionnements | Service des ressources financières

 ao.csdm@csdm.qc.ca

6 janvier 2021

ADDENDA NO 4

Appel d'offres 25-2894P

267 A01 660 – Remplacement de l'entrée électrique et distribution d'électricité École Rosemont, Édifice St-Jean-Vianney, Annexe temporaire

L'addenda no 4 est émis pour confirmer, modifier ou éclaircir les documents d'appel d'offres et fait partie intégrante des documents de soumissions.

1. Veuillez prendre note des changements suivants sur les plans et devis du présent appel d'offres :

Architecture

Devis

1. Section 01 56 00 – Ouvrages d'accès et de protection temporaires
Annulation de l'article 1.5.2

Plan

1. Feuille 301 – Élévation arrière – Démolition et construction
Notes de construction no. 1 on devrait lire :
Nouveau mur tel que composition M1. Inclure une surface de ±5,5m². Joindre la nouvelle brique à l'existant.

2. L'omission de mentionner le présent addenda dans sa soumission entrainera le rejet de celle-ci.
3. Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Préparé par Cathy Champagne
Le 5 janvier 2021

